



PRÉFECTURE  
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

DIRECTION  
DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
BUREAU DE L'AMENAGEMENT  
DE L'ESPACE

Affaire suivie par :  
Monique LAFOND-PUYO  
Tél. : 05.59.98.25.42  
Monique.LAFOND-PUYO@pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr  
MLP/AL

**ARRETE n° 08/ENV/33**  
**PORTANT MODIFICATION** //  
**DU COMITE LOCAL D'INFORMATION**  
**ET DE CONCERTATION (C.L.I.C.)**  
**de l'établissement TOYAL EUROPE**  
**à ACCOUS et LESCUN**

**LE PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**

**VU** le code de l'environnement et notamment son article L.125-2 ;

**VU** la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public ;

**VU** la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

**VU** le décret n° 2005-82 du 1<sup>er</sup> février 2005 relatif à la création des comités locaux d'information et de concertation en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement ;

**VU** l'arrêté n° 08/ENV/08 du 28 avril 2008 portant création du comité local d'information et de concertation de l'établissement TOYAL EUROPE à ACCOUS et LESCUN ;

**SUR proposition** du Secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;

.../...

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'article 2 de l'arrêté n° 08/ENV/08 du 28 avril 2008 est modifié comme suit :

### Composition du C.L.I.C.

Le comité local d'information et de concertation (C.L.I.C.) est composé de membres répartis en cinq collèges comme indiqué ci-dessous :

Le collège «**Administration** » est composé comme suit :

- M. le Préfet ou son représentant
- M. le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (ou son représentant)
- M. le Directeur du Service départemental d'Incendie et de Secours (ou son représentant)
- M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (ou son représentant)
- M. le Directeur départemental du Travail, de l'Emploi et de la formation professionnelle (ou son représentant)

- le collège «**collectivités territoriales** » est composé comme suit :

- M. le président de la communauté de communes de la Vallée d'Aspe (CCVA) (ou son représentant)
- M. le maire d'ACCOUS (ou son représentant)
- M. le maire de LESCUN (ou son représentant)
- M. le Président du Conseil Général (ou son représentant)
- M. le Président du Conseil Régional (ou son représentant)

- le collège «**Exploitants** » est composé comme suit :

- M. le président-directeur- général de la société TOYAL EUROPE (ou son représentant )
- M. le Directeur du site d'ACCOUS (ou son représentant)

- le collège « **Riverains + personnalités qualifiées** » est composé comme suit :

- M. le Président de l'Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA)
- M. le directeur du barrage EDF d'ACCOUS (ou son représentant)
- M. le Président du Parc National des Pyrénées (ou son représentant)

.../...

- le collège «Salariés » est composé comme suit :

M. Vincent MERIC – titulaire  
 M. René CASAVIEILLE – titulaire  
 M. Franck PORQUET – suppléant  
 M. Jacques RODRIGUEZ - suppléant

Le Préfet (ou son représentant) nomme le président, sur proposition du comité, lors de sa première réunion.

Les membres sont nommés pour une durée de 3 ans renouvelable. Chaque membre peut mandater un des membres (titulaire ou associé) du comité pour le remplacer en cas d'empêchement pour toutes réunions du comité. Un membre peut recevoir deux mandats ou plus.

Tout membre qui perd la qualité au titre de laquelle il a été nommé est réputé démissionnaire.

La voix du président est prépondérante pour les avis et les décisions approuvées par la moitié des membres ou représentés.

ARTICLE 2 – Le reste de l'arrêté est sans changement.

ARTICLE 3–

M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie conforme sera adressée à chacun des membres de la commission.

Fait à Pau, le 13 AOUT 2008

Le Préfet,  
*Pour le Préfet  
 et par délégation,*  
 Le Secrétaire Général

*Pour copie conforme  
 Pour le Préfet et par Délégation*  
 Le Chef de Bureau

  
**Carole DUBOIS**

  
**Christian GUEYDAN**

